



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congés bonifiés

Question écrite n° 116431

Texte de la question

Mme Jacqueline Farreyrol interroge M. le ministre de la fonction publique sur la question de la durée des congés bonifiés et les conditions dans lesquelles les agents ultramarins peuvent en bénéficier. Il ressort en effet que des décisions prises par l'administration ont conduit à une diminution notable du nombre de jours de congés bonifiés attribués à certains agents, en particulier parmi ceux travaillant par périodes cycliques. Ces décisions, si l'administration les justifie par l'intérêt du service mais remettent donc en cause le droit même des fonctionnaires à prendre l'intégralité des congés auxquels ils peuvent prétendre. Elle souhaiterait connaître la position de ce ministère sur ce point et être informée des améliorations qui pourraient être apportées à l'établissement des plannings de présence des agents travaillant par périodes cycliques afin de ne pas léser les agents souhaitant bénéficier de l'intégralité de leur droit à congés bonifiés.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Farreyrol](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116431

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8481

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)